

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : NY35

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE
20, Rue Oumalma SAYAH
Bd Al Massira Al Khadra - Casa
Tél. 0522 39 31 01 . Fax: 0522 36 79 35
INP. 091080218
ICE. 001299148000061

Date de consultation :

06 JUIN 2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Flai

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 JUN 2023	C2 X 16 (ECG)	3 H 3.00		Docteur Hassan SADIK Bd Al Massirat 20, Rue Oumaima Khouja 0522 39 31 01 - INP : 01080218 Fax: 0522 236 48000061 EE : 00138148000061

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DU PARADIS JUSTANE ZAKI N°8 Dar Lamode Hammadi, Casablanca 05 22 60 80 7	6/06/23	1406,13

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIARIES MEDICALS

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

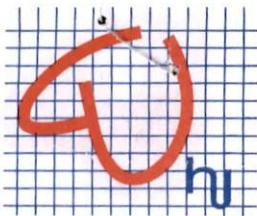
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
112	21433552
000	00000000
000	00000000
111	11433553

[Création, remont, adjonction] fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

Résidence Star Youness, Rue Oumaima Sayeh, N°20, 2ème étage, Appt. N°6
Boulevard Al Massira Al Khadra, Quartier Racine - Casablanca 20000

06 JUIN 2023

الدكتور حسن جمی
أمراض القلب والشرايين

Dr. Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE

Diplômé de l'Université
de Nice - Sophia Antipolis
Ex. Assistant spécialiste
des Hôpitaux de France



g

Fau Li

Almech

316.00 x 3

*

Ploux 35 ou



Pedoxex
35

35.70 x 2

*

Vendepic 460



scmid

19.30

*

Cordavon 200



1/2 ar lot

99.00 x 3

*

L'Anor 20



mr 25

1406,13

03m

Docteur Hassan JAMMI
CARDIOLOGUE

20, Rue Oumaima SAYAH

Bd. Al Massira Al Khadra, Casa

Tél. 0522 39 31 01 - Fax: 0522 36 79 35

INP: 091080218

ICE: 001698148000061

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
LOT : 23E002
PER. 01/2025
P.P.V : 35DH70

6 118001 081189

89,70
P.R. 08/2025

KARDEGIC 160MG
SACHETS B30
LOT : 23E002
PER. 01/2025
P.P.V : 35DH70

6 118001 081189

LOT : 230588
EXP : 03/2026
PPV : 99,00DH

LOT : 230589
EXP : 03/2026
PPV : 99,00DH

LOT : 230588
EXP : 03/2026
PPV : 99,00DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V : 316,00 DH

6 118001 081257



FADOU LI AHMED

Date Examen: 06/06/2023 17:29:19

Test type: Resting ECG

HR	63/min	P	108ms	Axe P	29°
RR	952ms	PQ (PR)	182ms	Axe QRS	-34°
SpO2		QRS	96ms	Axe T	-4°
TA		QT	423ms	QTc(Baz)	434ms

ECG ANORMAL
Médecin: hassan hassan

Cabinet Hassan jammi, Hassan jammi

Be Nol.

RA 10/8

